

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2018

Percepteur tulle : Indemnités de conseil et de confection des budgets du trésorier

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il rappelle également le changement de trésorerie à compter du 01 janvier 2018 à savoir que le Commune de GUMONT est rattachée à la Trésorerie de TULLE.

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, décide de :

-demander le concours du Receveur Communal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein,

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. SERIES Bruno à compter du 01 janvier 2018

Travaux Cimetière

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis du 24/10/2017 de l'Entreprise Tabaste pour la création d'un ossuaire et d'un reposoir au cimetière de Gumont pour un montant HT de 8628.00€ HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise le maire à signer tout document relatif à ce marché.

Demande de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes à 2 associations :

Comité des fêtes de la Roche Canillac : 200€

APE du Doustre et du Plateau des Etangs : 150€

Les crédits sont prévus au compte 6574 du BP 2018.

Projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) - IFSE et CIA

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution : part IFSE : 50% et part CIA : 50%.

Montants plafonds proposés :

Adjoint administratif – groupe 1 / IFSE :240€ , CIA : 240€

Adjoints techniques- groupe 1 – IFSE : 300€ - CIA : 300€
- groupe 2 : IFSE : 120€- CIA : 120€

CIA déterminé selon résultats de l'entretien professionnel, IFSE et CIA versés en décembre au prorata du temps de travail.

Le conseil municipal donne son accord de principe au projet de délibération instaurant le RIFSEEP. Celle-ci sera prise après avis du comité technique du 25 septembre 2018.

RPQS 2017

Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport Annuel sur Prix et la qualité du Service public de l'eau potable 2017 du syndicat des eaux du Morel adopté par le conseil syndical du 18 mai 2018 et transmis à la commune pour approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le RPQS présenté.

Questions diverses :

- Adressage finalisation : réunion organisée du conseil municipal le 23/06 16h pour finaliser les noms des chemins annexes dans village et vérif numérotation.
 - Retour des commissions : Tulle Agglo voirie, Syndicat des Eaux du Morel, Tulle Agglo eau /assainissement
 - Inauguration des locaux suite aux travaux agenda d'accessibilité programmé :
Suite à l'avis favorable de la commission de sécurité, l'inauguration aura lieu le 27 juillet à 10h30.
 - Repas des aînés ; date retenue 16 septembre.
 - Bilan de la manif territoires en concert.
 - Naissance d'Anatole au foyer Vienne/Briois à Graffeuille.
 - Des membres du conseil municipal s'implique régulièrement dans le fleurissement et son entretien au bourg et regrettent que des citoyens gumontois dégradent leur travail par des emprunts de plantes.
- La séance est levée à 12h00